

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 649

présenté par

M. Wulfranc, M. Jumel, M. Bruneel, Mme Bello, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Chassaing,
M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Serville

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« et sont ajoutés les mots : « sous réserve du strict respect des objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec les engagements de la France, le présent amendement conditionne la baisse de la part du nucléaire dans la production électrique au respect des objectifs fixés en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Rien ne serait plus préjudiciable en effet que de favoriser incidemment, dans la poursuite de l'objectif de réduction de la part du nucléaire, le recours à une électricité produite à partir de combustibles fossiles.